La Feuille de Tilleul n° 18

Octobre 2025

COMMUNE DE TILLENAY

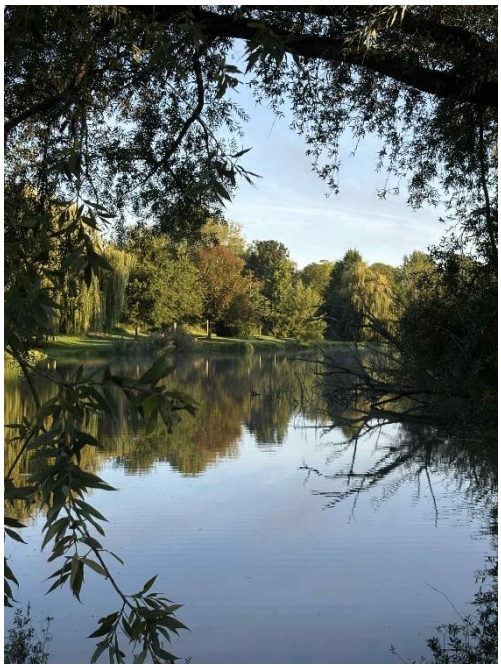
1 Rue de l'Abreuvoir
21130 TILLENAY

Téléphone : 03 80 31 42 66
@ : mairie@tillenay.fr

Retrouvez Tillenay sur l'application mobile IntraMuros

Ouverture mairie :
Mardi de 11h à 12h et de 16h à 18h
Mercredi de 14h à 16h
Vendredi de 11h à 12h et de 15h à 17h

Permanences :
Maire : les vendredis de 16h30 à 18h00
1er Adjoint : les mardis de 16h30 à 18h00



L'automne prend progressivement ses quartiers

Sommaire :

- Edito
- Les réalisations du 1er semestre 2025
- Vie communale
- Les finances de la commune
- Informations diverses
- Etat civil
- Les dates à retenir
- Vie associative

EDITO

Et c'est reparti pour une nouvelle année scolaire !

Le 1er septembre, les enfants du village ont pris le chemin de l'école pour cette année scolaire 2025-2026.

Les effectifs pour cette année sont les suivants :
- Petite et moyenne sections : 16
- Grande section / CP : 20
- CE1/CE2 : 25
- CM1/CM2 : 22

Nous souhaitons à toutes et tous, une très bonne année scolaire, pleine d'apprentissages et de réussites !

Cette année encore, la municipalité a donné rendez-vous aux habitants de la commune pour les festivités du 14 juillet.

Vous étiez près de 350 pour participer à cet après-midi festive et conviviale.



Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673

Les réalisations du 1er semestre 2025

Plusieurs temps forts ont marqué notre village en ce premier semestre 2025, et parmi eux, l'arrivée attendue du **city-stade !**

Les travaux ont eu un peu de retour en raison des conditions météo de la fin 2024 et son ouverture a pu avoir lieu à la fin du printemps.

Nous rappelons qu'un règlement existe et qu'il convient de l'appliquer, notamment sur le respect des horaires et l'interdiction des engins (motos, trottinettes, etc).



Matinée ramassage des déchets

Une nouvelle matinée de nettoyage de notre commune a été organisée en mars dernier.

Et cette année, c'est un triste constat puisque la quantité collectée est bien plus importante que les années précédentes. Entre pneus, bouteilles de protoxyde d'azote et autres canettes, ce ne sont pas moins de 3 remorques pleines à craquer qui ont été transportées en déchetterie.

Un triste constat qui montre le peu de respect de certaines personnes à quelques règles de base…



Des **travaux de voirie** ont été réalisés fin août rue de fer et au niveau du chemin du Boutrans.

Face à la détérioration progressive de la route, le conseil municipal a voté la reprise de ces deux routes.

C'est l'entreprise Eurovia qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et qui a réalisé le chantier.



Un nouveau tracteur pour l'entretien de la commune

Notre ancien tracteur présentant de gros signes de faiblesse, il a été décidé en conseil municipal de procéder à son remplacement.

Ainsi, un tracteur a été acheté auprès de NODIMAT NV pour la somme de 54 000 € HT. Un investissement nécessaire pour pouvoir maintenir un cadre agréable dans notre commune et permettant d'améliorer également les conditions de travail de notre cantonnier.

L'ancien tracteur quant à lui, a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 10 000 € HT.



Une issue de secours pour l'école

L'issue de secours a été réaménagée afin de permettre une évacuation sécurisée des enfants.

Les travaux ont été réalisés par VDS Paysage.

Le montant des travaux s'élève à 20 001,72 € TTC, subventionnés par la DETR (6 668 €) et le Département de la Côte d'Or (6 000 €).



Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673

Vie communale

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

City-stade

Lors de ce conseil, les élus de la commune ont été amenés à se prononcer sur un certain nombre de décisions dont vous trouverez une synthèse ci-après.

Tout d'abord, il a été question du city-stade avec une demande de subvention au titre du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). En effet, après attribution du marché pour sa création, le plan de financement définitif a pu être acté. C'est ainsi que sur un total de 84 432,86 € de dépenses, une subvention à hauteur de 80 % a été sollicitée (soit 54 037,03 € au titre de LEADER et un co-financement de la Région de 13 509,26 €).

Toujours au sujet du city-stade, le conseil municipal a approuvé le classement dans le domaine public communal, les parcelles qui ont été acquises à l'euro symbolique permettant sa création.

Le chemin menant au city depuis la grande rue doit aussi être dénommé. Après échange, les conseillers optent pour « Chemin de la Venotte ».

Ressources humaines

Le sujet suivant concerne plus spécifiquement les ressources humaines de notre commune. La loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Ainsi, le poste étant actuellement en catégorie C sur le grade d'adjoint administratif de 2nde classe, il convient de la passer sur un grade supérieur (catégorie B). Une mise à jour du tableau des effectifs a donc été rendu nécessaire pour prendre en compte cette évolution. La loi concernant la revalorisation des secrétaires de mairie stipule qu'en 2028, plus aucune mairie ne pourra recruter sur ce poste, en catégorie C.

Voirie

Sur les questions de voirie, le conseil a validé le choix de l'entreprise CCS pour le marquage sur la chaussée (cédez-le passage, passages piétons…). La réalisation des prestations a été réalisée à l'été, pour un montant de 6 015,12 € TTC.

Vidéoprotection

Autre sujet ayant fait l'objet d'une délibération, la vidéoprotection. Il s'agit ici de lancer une réflexion sur la faisabilité d'un tel système sur notre commune, suite à une étude préliminaire portée par la gendarmerie. Cette réflexion fait suite à un certain nombre de faits commis dans le secteur de la gare.
Le conseil ayant délibéré favorablement à cette phase de réflexion, il conviendra de se pencher sur les aspects techniques : quel type de matériel et quelle technologie ? Ou placer les serveurs et les caméras ? Tout cela en sachant que les règles sur l'installation de ce dispositif sont strictes et très encadrées.

Finances

Comme tous les ans, il est question de l'attribution de subventions à divers organismes. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement aux attributions suivantes : CFA La Noue (210 €), CELAVI (200 €), Centre Leclerc (100 €), Restaurant du Cœur (150 €), Prévention Routière (150 €), Souvenir Français (50 €), Don du sang (100 €), Emmaüs (100 €).

Question diverse

Le sujet suivant n'a pas fait l'objet de délibération mais est évoqué à titre informatif.

- Le restaurant anciennement « Le Barrage » a été racheté et les propriétaires ont souhaité connaître le positionnement de la commune au sujet de la parcelle lui appartenant (A806). Aucune décision n'a été prise préférant un temps de réflexion à ce sujet.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Finances

Ce conseil municipal est essentiellement tourné vers les finances de la commune puisqu'il s'agit du vote du budget 2025.

Durant cette séance, ont été votées à l'unanimité, le compte financier unique, l'affectation des résultats, le vote des taux d'imposition ainsi que l'approbation et le vote du budget primitif 2025.

Au sujet des taux d'imposition, le conseil municipal a décidé de les maintenir identiques à ceux de 2024, à savoir 33,01 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 24,80% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 11,36% pour la taxe d'habitation.

Une synthèse du budget vous est proposée dans cette Feuille de Tilleul.

Ressources humaines

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités doivent obligatoirement participer au financement de la protection sociale complémentaire (7 €/mois minimum pour la prévoyance, puis 15 €/mois minimum pour la santé en 2026). Le Centre de Gestion de la Côte-d'Or accompagnera les employeurs publics en proposant un contrat collectif. Cette démarche vise à améliorer l'attractivité, la fidélisation et la santé des agents. Le conseil municipal a donc décidé de verser une participation mensuelle brute de 15 € par mois.

Redevance d'Occupation du Domaine Public

Suite à la délibération n° 22 de 2021 n'approuvant pas le montant de la RODP au sujet de la diminution des mètres linéaires, il convient, malgré le désaccord de demander le règlement des RODP antérieurs aux risques de dépasser le délai fixé à 5 années en arrière.
Les RODP sont remises au vote même si le désaccord persiste sur le calcul fait par GRDF.
Le conseil est d'accord avec la décision mais il demande de ne pas classer l'affaire.
Les montants perçus par la commune seront donc les suivants : 144 € en 2021, 149 € en 2022, 158 € en 2023 et 161 € en 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2025

Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour des ouvrages de disposition de gaz donneront lieu, pour l'année 2025, au versement par GRDF de 160 € au profit de la commune.
En ce qui concerne les montants versés par Orange (artères en sous-sol, artères aériennes et emprise au sol), ils seront de l'ordre de 151,27 € pour 2025.

Ressources humaines

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est un document obligatoire permettant d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les agents. Une évaluation de ces risques a été faite avec le Centre de Gestion. Le conseil municipal décide donc de valider ce document et la mise en place du plan d'action associé.

Forêt communale

Pour les affouages de la saison 2025-2026, inscription des parcelles : 13, 14, 16, 18, 19, 20 et 24. Le conseil municipal a décidé de maintenir le tarif de 2024, en 2025, soit 6€ le stère pour les têtes de chêne, les taillis et cloisonnements.

Les trembles sur la sommière principale (chemin des vaches) seront coupés par l'entreprise Denis Martin qui sera en mesure de le faire mécaniquement depuis le chemin. Le conseil municipal approuve un prix de vente à 5€ le stère.

Voirie communale

Des travaux de réfection de chaussée sont nécessaires sur le Chemin du Boutrans. Après analyse des devis, le conseil municipal approuve le choix d'Eurovia pour un montant de 10 090,68 € TTC.

La rue de Fer nécessite aussi quelques travaux notamment en point à temps automatique. Le devis le plus intéressant étant transmis également par Eurovia, cette entreprise a été retenue par le conseil municipal pour un montant de 4 802,40 € TTC.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673

Voie cyclable

Le projet de liaison douce entre la gare de Tillenay et Auxonne a été abordé. Pour rappel, ce projet est porté et financé par la Communauté de Communes CAP Val de Saône. Une convention est présentée pour déléguer la gestion des travaux auprès de la communauté de communes, en ce qui concerne ceux effectués sur notre territoire.

Environnement

Les conseillers ont approuvé un engagement sur une période de 20 ans pour ce contrat (Obligation Réelle Environnementale) visant à protéger les mares communales.

Également, a été présenté une proposition approuvée par les conseillers, d'acquérir la parcelle ZB11 pour une superficie de 3 490 m² et située en zone humide. Le prix a été fixé à 900 € et permettra de préserver cette zone.

Questions diverses

Les sujets suivants n'ont pas fait l'objet de délibérations mais sont évoqués à titre informatif.

- Lac : un chêne est tombé sur l'une des tables. Des dégradations ont aussi été constatées et une plainte a été déposée (un banc en pierre a été jeté dans le lac, hôtel à insecte dégradé, barrière cassée…).
- Borne foraine : une borne a été commandée pour 2 115 € HT. Cela permettra de ne plus avoir recours à Enedis et à l'installation de groupes électrogènes pour nos différentes manifestations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AOUT 2025

Cuisine centrale

Lors de ce conseil, les conseillers ont approuvé l'adhésion de la communauté de communes CAP Val de Saône au syndicat mixte de la cuisine centrale mutualisée. Ce projet est porté par 3 collectivités (35 communes de la communauté de communes CAP Val de Saône, 32 communes de la communauté de communes du Mirebellois-Fontenois et la ville de Chevigny-Saint-Sauveur), toutes compétentes en matière de restauration scolaire.
La cuisine centrale sera localisée à la sortie d'Auxonne (direction Dole). Parallèlement, un projet de légumerie porté par le Département de la Côte d'Or viendra compléter le projet de cuisine.
Il est souligné, lors des débats, la prestation des coûts par repas livré, actuels et prévisionnels futurs (actuel : 3,45 € et prévisionnel : 4,93 €).
Il ressort que ce pôle alimentaire en circuit court ne peut que servir l'amélioration de la qualité des repas.

Travaux

Après un rappel de l'historique du dossier, la commune doit réaliser des travaux d'aménagement du fossé de la Venotte d'en bas.
Après une première estimation en 2021 par le cabinet Merlin, le coût estimatif des travaux est évalué à 67 750 € HT.
3 entreprises ont été consultées : Guinot (141 735 € HT et variante à 93 744,00 € HT), Tissot (186 896,50 € HT) et Frenot-Ramboz (qui n'a pas apporté de réponse).
Les conseillers, après étude de ces devis, sont d'avis de retenir l'offre variante de l'entreprise Guinot qui répond techniquement et budgétairement aux objectifs. Mais compte-tenu de l'écart de prix, le conseil souhaite avoir l'avis du Cabinet Merlin pour valider le choix définitivement. La décision est donc reportée à un prochain conseil municipal.

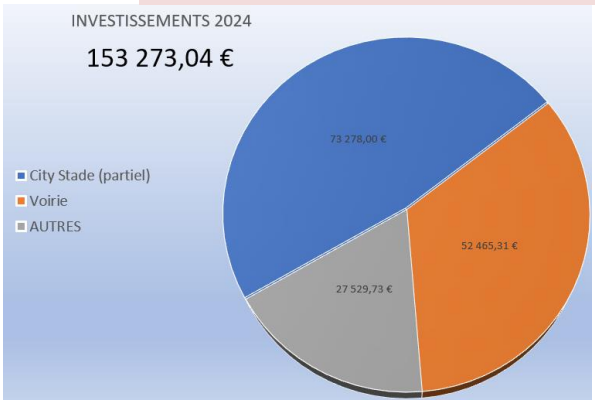
La liste des délibérations et procès-verbaux du Conseil Municipal sont disponibles sur le panneau d'affichage de la Commune ou sur simple demande.

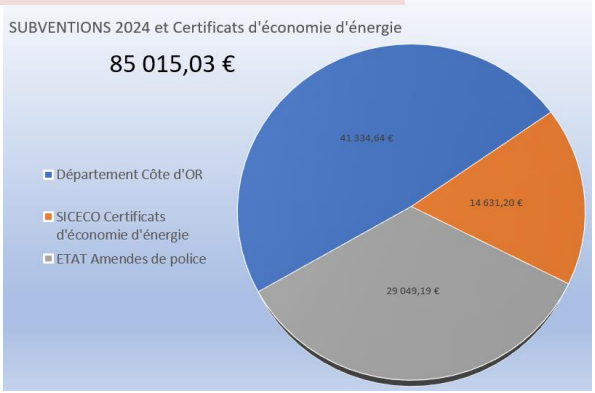
Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673

Les finances de la commune

SITUATION FINANCIERE A FIN 2024

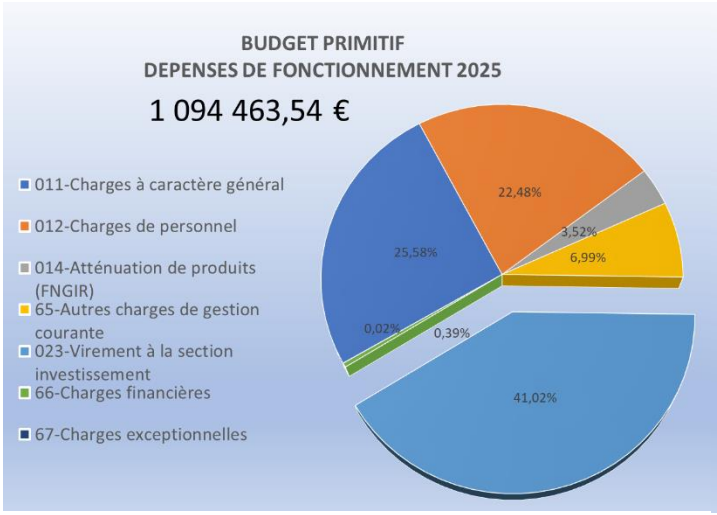
RESULTAT DE l'EXERCICE 2024 : 317 774,96 €
Dont un excédent de fonctionnement de 101 437,39 €
et un excédent d'investissement de 216 337,57 €
Avec le report des résultats de l'année 2023, notre commune clôture l'année 2024 avec **un résultat excédentaire de 694 566,55**

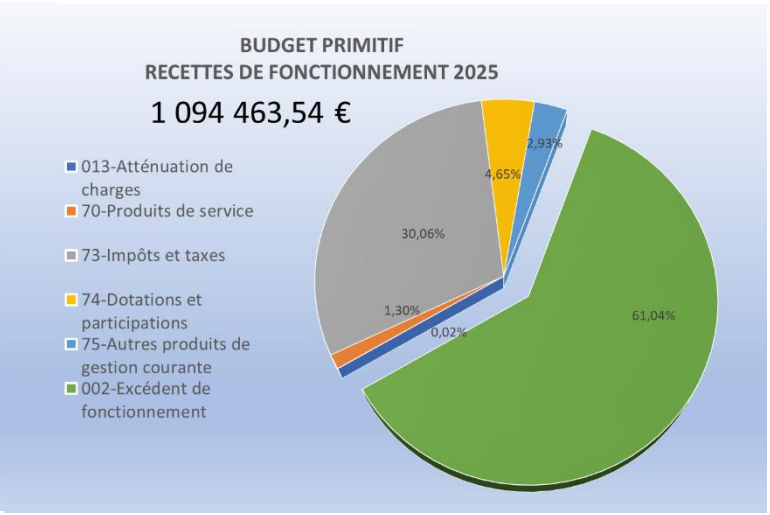


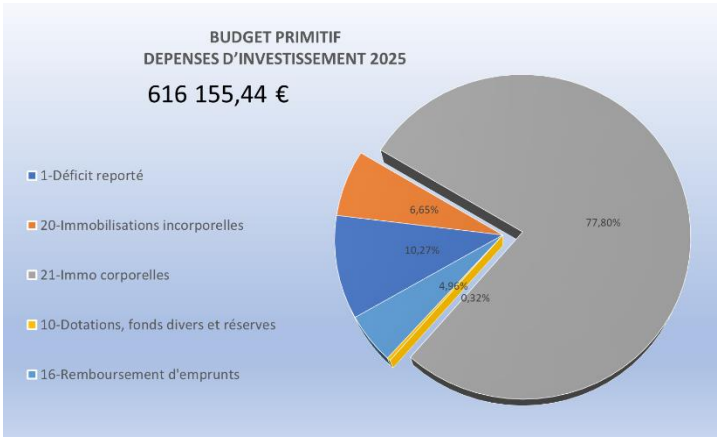


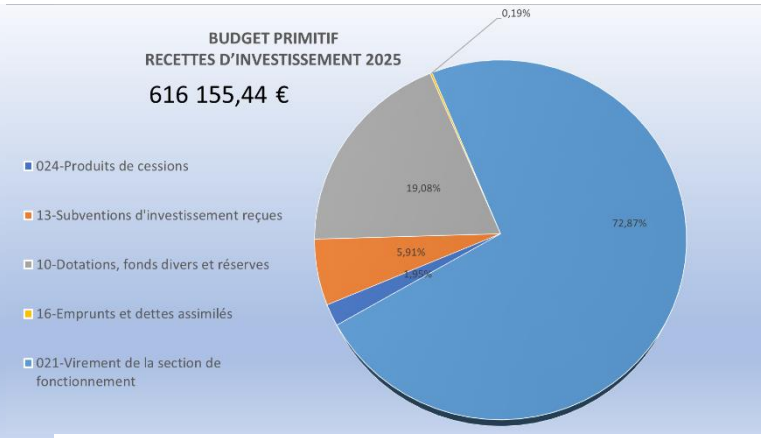
BUDGET PRIMITIF 2025

Il est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser les subventions d'état, du conseil départemental et de la région chaque fois que possible.









Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673

Informations diverses

➢ La vitesse dans la rue de la gare a été abaissée à 30 km/h. Un ralentisseur a été posé et une partie de cette rue passée en sens unique. Cette décision intervient face à la vitesse excessive de certains conducteurs et de la mise en danger des autres usages de la route ainsi que des riverains. Ces travaux ont été réalisés et financés par la Communauté de Communes.

➢ Un label pour Tillenay ! La commune a été distinguée dans ces efforts contre la pollution lumineuse en obtenant le label 3 étoiles au concours Villes et Villages Etoilés, organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

➢ Gens du voyage : début août, un groupement de gens du voyage s'est installé sur le terrain de foot de la commune. Les services de la gendarmerie et de la Préfecture ont été prévenus dès leur arrivée mais sans constatation de trouble à l'ordre public, aucune action n'a été menée. Après leur départ, les élus ont procédé au nettoyage du site.

➢ Fréquence Grenouille : Le 8 avril, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne a organisé une soirée à la découverte des amphibiens. Après une séance théorique en salle, la trentaine de visiteurs s'est retrouvée autour d'une mare communale pour observer quelques espèces de grenouilles et tritons.

➢ Les horaires des déchèteries du canton sont désormais unifiés sur l'année (voir tableau ci-dessous).

	ATHÉE	AUXONNE	PONT	MAXILLY	PONTAILLER
Lundi		13h30-17h			13h30-17h
Mardi	13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h	8h30-12h	
Mercredi	8h30-12h		13h30-17h		8h30-12h 13h30-17h
Jeudi				8h30-12h	13h30-17h
Vendredi	8h30-12h		13h30-17h		
Samedi	13h30-17h		8h30-12h	8h30-12h 13h30-17h	8h30-12h 13h30-17h

Pharmacies de garde

Du 24/10 au 31/10	Pharmacie De Biasi-Drain à Genlis
Du 31/10 au 07/11	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 07/11 au 14/11	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 14/11 au 21/11	Pharmacie Abarkane à Auxonne
Du 21/11 au 28/11	Pharmacie Dubois-Varin à Longeault
Du 28/11 au 05/12	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis
Du 05/12 au 12/12	Pharmacie Vernizeau à Auxonne
Du 12/12 au 19/12	Pharmacie Abarkane à Auxonne
Du 19/12 au 26/12	Pharmacie De Biasi-Drain à Genlis
Du 26/12 au 02/01	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 02/01 au 09/01	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 09/01 au 16/01	Pharmacie Dubois-Varin à Longeault
Du 16/01 au 23/01	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 23/01 au 30/01	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 30/01 au 06/02	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis

Retrouvez ces informations sur IntraMuros.

ETAT CIVIL

Naissance
Ninon GAY née le 06/03/2025

Pacs
Aurore JACQUOT et Clément GAY le 17/12/2024

AGENDA COMMUNAL

- Cérémonie du 11 novembre 2025 à 11H15 au Monument aux morts de la commune.
- Repas des ainés : 15 novembre 2025 à la salle ERL (12H00).
- Soirée marrons chauds : 12 décembre 2025 à partir de 17H45, rue de l'Abreuvoir.
- Distribution du colis des ainés : matinée du 20 décembre 2025.
- Cérémonie des vœux : 10 janvier 2026 à 18H00 à la salle ERL.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673



« 1925 – 2025 : nouvelle fleur pour notre centenaire »

Cette année, le Bleuet de France célèbre ses 100 ans d'histoire, de mémoire et de solidarité. Depuis un siècle, cette fleur nationale rend hommage aux combattants tombés pour la France et soutient les blessés, les victimes de guerre et de terrorisme ainsi que leurs proches. Plus qu'un emblème, le Bleuet incarne un engagement vivant qui traverse les générations.

Un siècle de mémoire et de solidarité.

Une fleur qui traverse les générations.

2025 : une identité dédiée pour le centenaire. »

En vente à la cérémonie du 11 novembre
Montant du bleuet : 2 euros
Attention à prévoir l'appoint car il n'y aura pas de possibilité de rendre la monnaie.

Vie associative

L'association Bouge ton Ecole vous remercie chaleureusement pour votre participation généreuse à tous nos événements.

Ceci nous a permis cette année de racheter du matériel sportif et éducatif pour les enfants de l'école ainsi que de leur offrir un spectacle de magie.

Nous vous retrouverons le dimanche 7 décembre lors de notre Bourse aux jouets à la salle des fêtes de Tillenay.

L'équipe de Bouge ton École.

Evènements des prochains mois

08/11 : Apéro des chasseurs à la salle ERL, à partir de 19H30.

07/12 : Bourse aux jouets organisée par Bouge ton Ecole (salle ERL)

28/02 : soirée jeux de société par la SAB à la salle ERL, à partir de 19H00.
Entrée gratuite, petite restauration et buvette sur place
En partenariat avec l'association « Les aventuriers du jeux » de Trouhans.

N'hésitez pas à suivre les actualités de la commune sur l'application Mobile IntraMuros ou sur la page Facebook !



Malgré une météo capricieuse, les astronomes du village ont pu organiser leur traditionnelle Nuit des Etoiles.
De quoi lancer une nouvelle saison d'astronomie à Tillenay !

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85673